

## NOS MISSIONS

Promouvoir et développer les soins infirmiers, les sciences relatives aux soins infirmiers et la qualité des soins infirmiers.

Rassembler les associations professionnelles de praticiens de l'art infirmier au sens de la loi belge relative à l'exercice des professions de soins de santé.

Représenter et défendre tous les praticiens de l'art infirmier ainsi que l'exercice de cette profession tel que visées au 'Chapitre 4 – L'exercice de l'art infirmier' de la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé aussi bien dans leur intérêt professionnel que dans l'intérêt des patients qui leur sont confiés.



## NOS MEMBRES



**UNION GENERALE  
DES INFIRMIER(E)S  
DE BELGIQUE asbl.**

**ENGAGÉE  
COHÉRENTE / UNIE  
UNE RÉFÉRENCE  
INDÉPENDANTE  
PROACTIVE & VISIONNAIRE**

## QUI SOMMES-NOUS?

L'Union Générale des Infirmiers de Belgique (AUVB-UGIB-AKVB) a été créée en 1952 sous le statut d'association de fait. Jusqu'en 2009, elle est restée une alliance d'organisations professionnelles autonomes générales, sans forme juridique spécifique.

Le 15 septembre 2009, cinq associations générales, à savoir l'ACN, la FNIB, NVKVV, la FNBV et la KPVDB, sont parvenues à lui donner le statut d'ASBL, ce qui lui a permis d'acquérir la personnalité juridique.

L'arrêté royal du 26 septembre 2013 prévoit le versement par l'INAMI d'une première intervention financière à l'UGIB avec pour objectif de réunir et de représenter toutes les organisations professionnelles d'infirmiers. En finançant le fonctionnement de l'UGIB, le gouvernement fédéral soutient la participation des infirmiers

dans les différentes instances auxquelles ils sont appelés à siéger. Ce financement a été lancé pour deux raisons. D'une part, la rémunération des médecins, kinésithérapeutes et paramédicaux se fait par le biais d'honoraires ou directement via l'INAMI. Toutefois, la plupart des infirmiers sont rémunérés à travers le budget des moyens financiers (BMF) des hôpitaux. Les infirmiers ne sont donc pas représentés dans un comité de convention, sauf dans le cas des soins à domicile. D'autre part, en raison du grand nombre de professionnels concernés et de la grande diversité du terrain, le plan d'attractivité a débouché sur la création de nouvelles organisations professionnelles pour les infirmiers.

L'UGIB s'est ouverte à toutes les associations infirmières, y compris aux associations d'infirmiers spécialisés.



Code de déontologie



Plan d'attractivité



Mémorandum 2019



www.ugib.be



## POURQUOI ÊTRE MEMBRE D'UNE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE INFIRMIÈRE ?

### Pour influencer les décisions en politique de soins de santé ! Asseoir le leadership infirmier<sup>1</sup>

Les infirmiers – à titre professionnel, mais aussi personnel – ont l'opportunité d'influencer les décisions et l'orientation des politiques de soins de santé. Cette opportunité passe par le leadership infirmier qui est mis en avant par les associations professionnelles infirmières.

Une façon d'asseoir son leadership infirmier, c'est d'adhérer à des associations professionnelles qui permettent à celles et ceux qui se sentent investis de s'engager activement – grâce à des mandats et/ou groupes de travail – dans les instances décisionnelles nationales, régionales et/ou communautaires.

Le leadership infirmier est essentiel pour l'autonomie et l'émancipation de la profession. Il allie la capacité d'influencer autrui à des fins que l'on juge importantes, la capacité à modifier une situation et à produire des changements, et le pouvoir de transformer. Les infirmiers ont un réel intérêt à se saisir de l'utilité d'être mieux armés pour as-

seoir leur leadership. C'est ainsi que les infirmiers peuvent prendre leur place dans les débats qui les concernent ainsi que dans les prises de décisions pour la qualité de soins de santé. Ils peuvent ainsi participer aux décisions relatives aux soins et aux enjeux sociétaux dans le domaine de la santé, proposer des innovations dans la pratique. Cela les amènera à se positionner en toute légitimité en tant qu'acteurs incontournables.

### Pour faire entendre la voix de la profession infirmière !

Pour participer à l'élaboration des plans d'action, aux prises de décisions, et faire entendre la voix des praticiens de l'art infirmier, il faut être au bon endroit au bon moment. En étant actif dans une association, généraliste et/ou spécialisée, il est possible de faire entendre la voix de la profession et d'influencer les avis et les décisions politiques concernant la profession infirmière.

Les associations sont composées d'infirmiers et d'aides-soignants qui s'enrôlent sous une ou plusieurs bannières associatives pour représenter et défendre la profession et la pratique. Ces praticiens de l'art infirmier prennent part bénévolement à des réunions, concertations, auditions, groupes de travail, ateliers, auditions, etc. pour faire entendre l'avis et le point de vue concerté de la profession infirmière. Grâce à leur partici-

pation active, ces infirmiers et aides-soignants influencent les décisions qui sont prises par les gouvernements et qui impactent la vie et la pratique professionnelle de tous les infirmiers.

### Pour échanger, informer et rester informé !

Les associations professionnelles sont les lieux d'échanges d'informations, d'expériences, de vécus, de formations et de représentations. Elles informent, prennent le pouls du terrain, et permettent l'échange et la transmission de l'information.

Elles sont sollicitées par le monde politique et les instances décisionnelles pour donner un avis, une vision sur la profession, les praticiens de l'art infirmiers et les sciences infirmières. Elles sont également sollicitées par les infirmiers pour apporter des réponses, échanger et faire évoluer la profession. Être au cœur d'une association permet une information correcte, non déformée et rapide.

Les praticiens de l'art infirmier engagés activement pour représenter leur association et la profession sont des bénévoles qui investissent leur temps et leur énergie pour faire évoluer les soins infirmiers et les sciences infirmières.

L'Union Générale des Infirmiers de Belgique existe depuis plus de 70 ans. Depuis 70 ans, elle représente, à travers les associations qui la composent, la profession infirmière en s'adaptant à l'évolution de la profession, des professionnels et de la législation.

En tant qu'association professionnelle infirmière, rejoignez l'UGIB ; en tant que praticien de l'art infirmier, rejoignez une de nos associations membres. Aidez-nous à contribuer à la promotion et à la défense des sciences infirmières ainsi qu'à la qualité des soins infirmiers aussi bien au niveau fédéral, que dans les 3 régions et les 3 communautés de manière pluraliste et indépendante.

La richesse de l'UGIB est de rassembler tous les praticiens de l'art infirmier, de l'aide-soignant à l'infirmier en pratique avancée, en passant par l'infirmier breveté/HBO5, le bachelier ou le spécialisé, qu'ils soient francophones, germanophones ou néerlandophones. La force de l'UGIB est de parler d'une seule voix pour exprimer l'avis de la profession.

<sup>1</sup> Valérie Berger, Francine Ducharme, *Le leadership infirmier : un atout indispensable pour le développement de la discipline et de la profession, Recherche en soins infirmiers 2019/1 (N° 136), page 6, accessible via <https://www.cairn.info/revue-recherche-en-soins-infirmiers-2019-1-page-6.htm>*

## NOS VALEURS

L'AUVB-UGIB-AKVB est une association indépendante et pluraliste. Elle développe ses activités sur l'ensemble du territoire belge, en dehors de toute idéologie philosophique et politique.

Elle a confirmé ses valeurs en avril 2018. L'AUVB-UGIB-AKVB est :

### Engagée

Les actions des associations professionnelles sont cohérentes avec les missions de l'AUVB-UGIB-AKVB qu'elles soutiennent « activement ».

### Proactive & visionnaire

L'AUVB-UGIB-AKVB a pour ambition d'anticiper les visions et les évolutions qui impactent la profession infirmière (politiques, société civile, partenaires sociaux)

Les actions de l'AUVB-UGIB-AKVB sont en cohérence avec les décisions prises en son sein.

### Cohérente

L'Union fait la force.

La communication et le réseautage rassemblent la profession infirmière, donnent plus de poids et de cohésion aux actions de l'AUVB-UGIB-AKVB et soulignent les nombreuses facettes de la profession infirmière.

### Une référence

L'AUVB-UGIB-AKVB est un partenaire privilégié et de confiance, reconnu comme un interlocuteur incontournable du secteur infirmier et de la santé.

En tant qu'union, l'AUVB-UGIB-AKVB permet une meilleure visibilité, un plus grand impact et une influence accrue au niveau politique. Elle favorise également la reconnaissance et la valorisation de la profession.

### Indépendante

L'AUVB-UGIB-AKVB est indépendante de tout courant philosophique et/ou politique.

Les associations membres sont autonomes et collaborent, au sein de l'AUVB-UGIB-AKVB, à une même vision pour l'évolution de la profession infirmière.